

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 258-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1196

Déposée le: 23.11.2014

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PS-JS-PSA (Marti, Bern) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: 137/2015 11 février 2015
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –



Journée portes ouvertes dans les centres d'hébergement des requérants d'asile

Une journée portes ouvertes permet au public de visiter les centres d'hébergement des requérants et requérantes d'asile et ainsi de réviser leurs préjugés, de calmer leurs craintes et de mieux comprendre la situation des réfugiés. Cette journée favorise également les rencontres interculturelles. Elle permet aussi de rétablir la vérité sur les aménagements des centres d'hébergement.

Certains centres ont déjà organisé avec succès une journée portes ouvertes, d'autres n'ont pas encore eu l'occasion de le faire.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif pense-t-il lui aussi qu'une journée portes ouvertes permet de faire la transparence, de susciter la compréhension de la population et de favoriser les rencontres avec les pensionnaires des centres d'hébergement ?
2. Quels centres exploités sur mandat du canton de Berne ont-ils organisé une journée portes ouvertes ces douze derniers mois ?
3. Que pense le Conseil-exécutif du succès rencontré par ces manifestations ?

4. Est-il disposé à faire en sorte que tous les centres d'hébergement organisent régulièrement des journées portes ouvertes ?

Réponse du Conseil-exécutif

1. Le Conseil-exécutif juge important de fournir à la population des informations claires et intelligibles sur les centres d'hébergement pour les personnes relevant du domaine de l'asile. C'est pourquoi à chaque ouverture d'un nouveau centre de ce type, une séance d'information est organisée à l'attention des riverains et de la population, afin de présenter la situation actuelle dans le domaine de l'asile en Suisse et dans le canton de Berne, le déroulement de la procédure d'asile ainsi que la vie quotidienne dans les centres en question. Ces séances d'information visent à dissiper d'éventuels doutes, atténuer la peur et favoriser la compréhension pour la situation difficile que vivent les personnes concernées.

Contrairement à une journée portes ouvertes, la séance d'information garantit le respect de la vie privée des personnes au sein de l'hébergement collectif, puisqu'aucune visite guidée n'y est effectuée. Le centre doit avant tout offrir un espace de vie et n'est pas conçu comme un lieu de rencontre. La sphère privée et la protection de la personnalité priment nettement l'intérêt public.

2. Au cours des douze derniers mois, l'Office de la population et des migrations a ouvert huit nouveaux centres d'hébergement dans le canton de Berne. Quatre d'entre eux ont organisé une journée portes ouvertes l'an dernier (hébergement collectif de Riggisberg; centre d'hébergement d'urgence Lindenfeld à Berthoud; hébergement collectif Schafhausen à Hasle bei Burgdorf et hébergement d'urgence Hindelbank – uniquement pour les riverains), alors que deux autres en prévoient une pour 2015. La pratique de telles journées est donc déjà largement établie.

En outre, les responsables de certains centres – indépendamment de la date d'ouverture – prévoient une rencontre annuelle avec les riverains afin d'entretenir le contact personnel et de répondre à d'éventuelles questions.

3. Selon le Conseil-exécutif, les séances d'information et les journées portes ouvertes sont un moyen adéquat pour familiariser les riverains et la population en général avec le thème de l'asile et les sensibiliser au sort des personnes concernées.
4. Le Conseil-exécutif estime qu'il ne lui appartient pas de soumettre les journées portes ouvertes dans les centres d'hébergement à un rythme défini, d'autant plus que la nécessité d'informer peut également être assurée par d'autres canaux complémentaires aux séances d'information mentionnées (p. ex. tracts, rencontres, etc.). Une prise de contact directe avec les centres est d'ailleurs possible en tout temps.

L'organisation de journées portes ouvertes nécessite – outre une pondération soigneuse des différents intérêts – l'accord et la disponibilité de différents acteurs, notamment des responsables du centre, de l'exécutif et de l'administration de la commune concernée ainsi que du centre de compétences du canton en matière de communication. En principe, la responsabilité pour l'organisation d'un tel événement incombe à l'organisme chargé de la gestion du centre.

Au Grand Conseil